

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 24 Analyser la situation de santé du client III			
Ancien Code	PAT13B24TI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XATI3240		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Charlotte CROMBEZ (charlotte.crombez@helha.be) Vincent BARVAUX (vincent.barvaux@helha.be) Cécile SPORCQ (cecile.sporcq@helha.be) Yves SEEGER (yves.seeger@helha.be) Patrick BETOMVUKO (patrick.betomvuko@helha.be) Evelyne WYNS (evelyne.wyns@helha.be) Jean-François CLAES (jean-francois.claes@helha.be) Valérie BORGNIET (valerie.borgniet@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'apprentissage vise à apporter à l'étudiant les connaissances à mobiliser en vue de réaliser des prises en charge spécifiques adaptées aux patients de pédiatrie, oncologie, soins intensifs, polytraumatisé, ...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

Compétence 4 **Concevoir les modalités de réalisation des examens et/ou traitements sur base de la prescription médicale**

- 4.1 Collecter l'ensemble des données liées au patient, à sa ou ses pathologies et à l'examen prescrit
- 4.2 Etablir la liste des interventions spécifiques en utilisant les normes et les protocoles
- 4.3 Evaluer la pertinence de son analyse, et proposer d'éventuels réajustements

Compétence 8 **Veiller à la sécurité**

- 8.1 Apprécier les risques spécifiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant maîtrisera les notions de pathologie spécifiques à la pédiatrie, gériatrie, neurologie et neurochirurgie, à l'oncologie; ainsi que les notions permettant la prise en charge des patients relevant de ses

disciplines, y compris les prises en charges particulières et du polytraumatisé.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAT13B24TIA	Pathologies spéciales: pédiatrie, neurologie, neurochirurgie, cardiovasculaire, gériatrie, oncologie	36 h / 4 C
PAT13B24TIB	Technique de soins spécialisés: soins intensifs, oncologie, pédiatrie - Situations complexes	36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAT13B24TIA	Pathologies spéciales: pédiatrie, neurologie, neurochirurgie, cardiovasculaire, gériatrie, oncologie	40
PAT13B24TIB	Technique de soins spécialisés: soins intensifs, oncologie, pédiatrie - Situations complexes	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage proposées dans cette unité d'enseignement sont conçues de manière cohérente pour favoriser une progression pédagogique harmonieuse, en articulant les objectifs d'acquisition de connaissances, de développement de compétences et d'application pratique dans des contextes variés, tout en tenant compte des besoins et du niveau des apprenants.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies spéciales: pédiatrie, neurologie, neurochirurgie, cardiovasculaire, gériatrie, oncologie			
Ancien Code	15_PATI3B24TIA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI3241		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Vincent BARVAUX (vincent.barvaux@helha.be) Cécile SPORCQ (cecile.sporcq@helha.be) Yves SEEGER (yves.seeger@helha.be) Patrick BETOMVUKO (patrick.betomvuko@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à compléter les apports théoriques et connaissances de base des étudiants dans les domaines de la pathologie: pédiatrique, neurologique, gériatrique et onco-hématologique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours d'oncologie (12h) a pour but l'acquisition par l'apprenant de notions de base en oncologie et hématologie.
 Le cours de neurologie et neurochirurgie (6h) a pour but l'acquisition par l'apprenant de notions de base en neuro et neurochirurgie.

Le cours de gériatrie (6h) a pour but l'acquisition par l'apprenant de notions de base en gériatrie.

Le cours de cardiovasculaire (6h) a pour but l'acquisition par l'apprenant de notions de base en cardiovasculaire.

Le cours de pédiatrie (6h) a pour but l'acquisition par l'apprenant de notions de base en pédiatrie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Onco-hématologie :

- Eléments d'oncologie
- Eléments d'hématologie

Pédiatrie:

- Système respiratoire,
- système digestif,
- système urinaire,
- pathologie osseuse

Neurologie

- Maladie de Parkinson
- Méningites
- Epilepsie
- Sclérose en plaques (SEP)
- Tumeurs cérébrales
- Système nerveux périphérique

Gériatrie :

- incontinence,
- chutes et immobilisation,
- démence,
- confusion,

- dépression
- Cardiovasculaire
- Artériopathie des membres inférieurs
- Anévrisme de l'aorte abdominale
- Pontages coronariens
- Plasties valvulaires
- Endartériectomie carotidienne

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux
Cas cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de poser des questions en début et fin de cours

Sources et références

Onco-hématologie (Dr Barvaux) :

Harrison T. R., Principes de Médecine Interne, Médecine-Sciences, Flammarion, 5ème édition française, Paris, 1992
Schmidt P.M., Cornu P., Angelillo-Scherrer A., Bases physiopathologiques en hématologie générale - Un aide-mémoire d'hématologie, Service d'hématologie, CHUV-Lausanne et Universitatlinik fur Hematologie-Inselspital-Bern, 2014

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation powerpoint en ligne sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation écrite pour chacun des intervenants; moyenne pondérée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Technique de soins spécialisés: soins intensifs, oncologie, pédiatrie - Situations complexes			
Ancien Code	15_PATI3B24TIB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI3242		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Charlotte CROMBEZ (charlotte.crombez@helha.be) Evelyne WYNS (evelyne.wyns@helha.be) Jean-François CLAES (jean-francois.claes@helha.be) Valérie BORGNIET (valerie.borgniet@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étude des soins spécialisés est indispensable pour comprendre la personne humaine en situation et besoins spécifiques, dans un contexte hospitalier.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette AA, l'apprenant sera capable de répondre aux besoins spécifiques des patients hospitalisés en soins intensifs, oncologie et pédiatrie et devant subir un examen spécifique.

Au terme de cette AA, l'apprenant sera capable

-en pédiatrie:

de répondre aux besoins spécifiques des patients pédiatriques (attitudes professionnelles, facilitation de la relation, utilisation de moyens pharmacologiques adaptés à la situation spécifique du patient, adaptation des prestations techniques et spécificités de différents examens).

- en oncologie:

maîtriser et exploiter les concepts généraux relatifs au cancer tels que repris dans ce cours aux chapitres consacrés à :

la cancérogenèse, l'épidémiologie, la prévention et le dépistage,

énoncer et expliquer les principales méthodes diagnostiques employées en cancérologie

énoncer et expliquer les différentes stratégies thérapeutiques utilisées en cancérologie ainsi que les facteurs pronostics

connaître les principaux risques de complications chez un patient traité par chimiothérapie-

radiothérapiehormonothérapie-

thérapie ciblée

énoncer les principales mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité en unité d'oncologie (pré-requis hygiène des mains - élimination des déchets - port de gants)

intégrer a sa pratique toutes les notions vues au cours relatives aux dispositifs veineux de longue durée, il saura

énoncer les principes relatifs à l'utilisation et à l'entretien de ceux-ci

énoncer les différentes phases de diagnostic amorçant la trajectoire de maladie cancéreuse et apportera une réflexion personnelle par rapport à la conduite de soins relationnels auprès des patients lors de ces différentes phases

-en prises en charge particulières:

L'étudiant doit être capable de connaître la prise en charge de personnes à besoin spécifique lors d'un examen radiologique.

L'étudiant doit être capable d'adapter sa prise en charge à un contexte traumatique, pédiatrique ou légal.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Technique de soins spécialisés: pédiatrie

Accueil et prise en charge de l'enfant à l'hôpital
Evaluation de la douleur dans les soins pédiatriques
Prévention de la peur et de la douleur de l'enfant à l'hôpital
Principaux examens réalisés chez l'enfant et leurs spécificités

Technique de soins spécialisés: oncologie

Notion d'oncogénèse
Epidémiologie
prévention et dépistage du cancer
Bilan thérapeutique/diagnostique
Choix thérapeutique
Chambre implantable
Processus de diagnostic amorçant la trajectoire de maladie cancéreuse
Rôle des soignants face au patient cancéreux en phase diagnostique.
- Accès vasculaire en onco-hémato
- Introduction à la manipulation sécuritaire de ces accès vasculaires
- Prévention des risques professionnels et situations particulières en oncologie, en imagerie médicale et radiothérapie
- Prestations techniques: manipulation d'un port à cath

Technique de soins spécialisés: polytraumatisé, prises en charge particulières

- Introduction
- Définitions
- Epidémiologie
- Classification
- Prise en charge du patient
- Transfert du polytraumatisé
- Traumatologie
- Imagerie d'urgence
- Imagerie post-mortem
- Prises en charge particulières
- Conclusion

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux
mises en situation
exercices pratiques
visites

Dispositifs d'aide à la réussite

Les supports de cours sont disponibles sur ConnectED.

Sources et références

CF documents en ligne
Cfr bibliographie

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT
Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en présentiel

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).